

Bureau du 4 juillet 2005

Décision n° B-2005-3401

objet : **Location, entretien et maintenance du parc des copieurs en libre service de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 juin 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Les marchés de location et de maintenance du parc copieurs de la Communauté urbaine arrivent à échéance le 31 décembre 2005. Il convient de procéder au renouvellement de ces marchés.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations de location, entretien et maintenance du parc copieurs en libre service de la Communauté urbaine.

Les prestations font l'objet de trois lots suivants qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire :

- lot n° 1 : copieurs noir et blanc d'une capacité nominale minimum de 10 000 à 15 000 copies par mois,
- lot n° 2 : copieurs noir et blanc d'une capacité nominale minimum de 5 000 à 8 000 copies par mois,
- lot n° 3 : copieurs couleur d'une capacité nominale minimum de 10 000 à 15 000 copies par mois.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot fera l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 71 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 3 ans. Chaque lot comportera l'engagement de commande suivant :

- lot n° 1 : copieurs noir et blanc d'une capacité nominale minimum de 10 000 à 15 000 copies par mois, avec un montant minimum de 760 000 € HT pour 3 ans et un montant maximum de 1 520 000 € HT pour 3 ans,
- lot n° 2 : copieurs noir et blanc d'une capacité nominale minimum de 5 000 à 8 000 copies par mois, avec un montant minimum de 190 000 € HT pour 3 ans et un montant maximum de 380 000 € HT pour 3 ans,
- lot n° 3 : copieurs couleur d'une capacité nominale minimum de 10 000 à 15 000 copies par mois, avec un montant minimum de 60 000 € HT pour 3 ans et un montant maximum de 120 000 € HT pour 3 ans ;

Vu ledit dossier de consultation des entreprises ;

DECIDE

1° - Approuve les dossiers de consultation des entreprises.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres, créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

4° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2006, 2007 et 2008 - comptes 0 613 510 et 0 615 580 - fonction 020 - comptes 2 615 580 - 2 613 500 - fonction 222.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,